

« VAUX INFOS »

Lettre d'information du Conseil municipal de Vaux-sur-Somme





Bien que notre journal ne soit théoriquement réservé qu'à l'actualité locale ; je ne peux passer sous silence les actes de barbarie que notre capitale a connu en janvier et novembre dernier. Sans tomber dans la psychose, il est cependant recommandé à chacun d'entre nous d'être vigilent et de signaler tout acte, situation, comportement anormaux auprès de la gendarmerie.

Voilà bientôt deux ans que l'équipe municipale est en place, elle fait de son mieux pour le bien de votre commune et vous en découvrirez ci-dessous quelques exemples. Je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année en famille et entre amis.

Philippe GOSSELIN
Maire de Vaux-sur-Somme





Recensement de la population début 2016

Notre commune a confié à Audrey Pronier, actuellement remplaçante de la secrétaire de mairie, Sandra Bricout, la responsabilité d'effectuer le prochain recensement qui aura lieu du jeudi 21 janvier au samedi 20 février 2016.

Audrey recevra tout d'abord une formation des services de l'INSEE.

Elle se présentera ensuite dans les foyers pour remettre la notice invitant les habitants à se recenser sur le site <u>www.le-recensement-et-moi.fr</u>.

Vers la mi-janvier, Audrey fera une tournée de reconnaissance dans les rues du village et à l'occasion déposera dans votre boîte aux lettres un document vous expliquant le recensement.



Notre école accueille désormais les classes maternelles





Eté 2014, passage à l'orange en ce qui concerne la classe de petite et moyenne section, ponçage et vitrification du plancher, celle-ci accueille à ce jour 29 enfants de notre regroupement.

A la rentrée de septembre, ce sont 28 élèves de moyenne et grande section qui ont pris possession de la classe de leurs aînés de CM1-CM2. Celle-ci, durant les vacances scolaires, après la pose d'une toile de fibre de verre, est passée du jaune au bleu, les portes manteaux adaptés à la hauteur des enfants et un coin cuisine a été aménagé. Le TBI (tableau blanc interactif) est resté en place sachant que les cinq autres classes du regroupement en seront dotées courant 2016.

Travail à l'ombre certes pour Christophe qui en dehors de la collaboration d'Anne n'a bénéficié d'aucun renfort saisonnier pour assurer en même temps l'entretien des espaces verts.







Notre salle polyvalente

Voilà vingt ans que notre salle est sortie de terre, de l'extérieur nous comprenons que déjà le temps a fait son travail. Depuis quelques années nous recevons la cantine scolaire et l'usage du matériel est intensif. Le conseil municipal a donc décidé, dans un souci de mise aux normes, de mettre une priorité sur le remplacement du matériel de cuisine :

- Un lave vaisselle (pannes fréquentes de l'ancien),
- une chambre froide positive en remplacement des réfrigérateurs,
- une plonge inox avec douchette à la place de l'évier.
 L'ensemble de cet investissement représente un montant de 3632.55 euros hors taxe. Une subvention de 875 euros nous a été accordé par le Conseil Départemental.





Dépôt et instruction des actes d'urbanisme

Depuis le 11 juin 2015, la Communauté de communes du Val de Somme possède un service d'urbanisme qui instruit les dossiers pour 18 communes du Val de Somme dont notre village.

Les actes instruits :

- Certificats d'urbanisme
- Les déclarations préalables
- Les permis de construire pour les maisons individuelles
- Les permis de construire autres (activités industrielles, commerciales ou agricoles)
- Les permis d'aménager
- Les permis de démolir

La procédure : Tout acte d'urbanisme doit être déposé en Mairie qui enregistre le dossier, indique la date de dépôt et le transmet à la Communauté de communes pour instruction.

Le service urbanisme contrôle la conformité de la demande, fait une proposition de décision et retransmet le dossier à la Mairie.

Ordures ménagères : tarification incitative à partir de 2016

La Communauté de Communes du Val de Somme est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers. A ce titre, elle collecte en porte à porte les ordures ménagères résiduelles (bac à couvercle vert) et les emballages ménagers (bacs à couvercle jaune).

Aussi, la Communauté de Communes du Val de Somme met en place la tarification incitative de l'enlèvement des déchets ménagers, à partir du 1^{er} janvier 2016. Le nombre de présentations de vos bacs containers (ordures ménagères et emballages) sera comptabilisé.

Les données enregistrées sur toute l'année 2016 serviront à calculer votre taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui figurera sur l'avis d'imposition de taxe foncière que vous recevrez en octobre 2017.

Souvenez vous que moins vous sortirez votre bac, mieux vous maitriserez votre facture. Pour cela, pensez à:

- trier un maximum vos emballages (plastiques, acier, alu, carton) dans votre bac à couvercle jaune
- apporter votre verre et votre papier dans les containers prévus à cet effet
- composter vos déchets de cuisines, de jardin et autres fermentescibles.

Balayage des rues

La Communauté de Communes du Val de Somme a en charge la gestion d'une partie des voies communales (dites d'intérêts « communautaires »), c'est à dire qu'elle assure l'entretien et garantit l'état général de ces routes.

Depuis peu, elle mène une politique de propreté urbaine en proposant à chacune des communes, le balayage mécanisé des rues par l'intermédiaire de Véolia.

Le conseil municipal a décidé d'utiliser ce service communautaire en 2015, à raison d'un passage par trimestre, pour un montant de 114 € par passage.

La balayeuse intervient uniquement sur les voies ouvertes à la circulation publique et possédant des caniveaux ou trottoirs.

Si la Communauté de Communes réitère ce service l'année prochaine, la question du passage de la balayeuse dans les rues de Vaux sur Somme en 2016 sera débattue lors d'un prochain conseil municipal.





Festivités du 14 juillet 2015

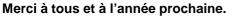
A l'issue du traditionnel dépôt de gerbe au Monument aux Morts ; ce sont 140 habitants et amis de notre village qui se sont retrouvés à la salle des fêtes pour déguster le cochon grillé. Une ambiance chaleureuse se dégageait autour du buffet et des tables. C'était un plaisir pour l'ensemble des participants.



La réderie de septembre

Le dimanche 27 septembre 2015, l'association de pêche de Vaux sur Somme (APVS), par une matinée très fraîche, a pris ses quartiers dans notre beau village pour organiser sa 19ème réderie.

Depuis 5 ans, cette manifestation a pris de l'ampleur et nous devons cette réussite à la bonne volonté de tous les bénévoles de l'association ainsi qu'à la participation de nombreux habitants qui suivent cette aventure depuis le début, sans oublier les participants extérieurs (170 exposants cette année).



Jacques Mucha - Président de l'APVS



La 4éme édition du FESTI'VAUX s'est remarquablement déroulée le 16 octobre dernier, malgré la concurrence du match France – Nouvelle Zélande. Le public de connaisseurs a pu une nouvelle fois apprécier les compétences de l'équipe organisatrice, qui a su lui proposer une scène quasi professionnelle, et un plateau de 5 groupes régionaux ravis de se produire dans de telles conditions. Ces 5 groupes, GNSB, Elixir 003, Pétard de Zeus, Diabolo Watts et K d'urgence ont proposé des styles musicaux différents, passant de reprises Rock à des compositions pop rock, alliant des tendances de rock et rap festif, et des sons plus folkloriques accompagnés de Banjo et contrebasse.

Ce festival de musique devient une référence dans la région, et contribue ainsi à la promotion de notre village. Cette manifestation annuelle est organisée par l'association du même nom, dont le siège est à la mairie et dont les membres sont des musiciens de Vaux Sur Somme, Corbie et des environs.

La finalité du FESTI'VAUX, est de faciliter la production de groupes amateurs dans les meilleures conditions techniques, et de les faire connaître à un plus large public.





Cérémonie du 11 novembre 2015

11 heures, Christophe Lherbier brandit le drapeau tricolore, nous quittons la mairie pour rejoindre le cimetière de Vaux/Somme...

C'est une bonne vingtaine de personnes de la commune qui commémorent cette date anniversaire qui reste dans nos cœurs et nos esprits ; parce qu'elle a marqué l'histoire, celle de notre pays, de nos familles et de combien d'Hommes, même si c'était il y a 100 ans...

Nous marchons derrière notre drapeau descendant la rue du calvaire puis la D 233 de la rue saint léger et enfin 400 mètres plus loin à droite pour rejoindre le cimetière.

Il ne pleut pas, il ne fait pas froid. Et l'on entend les pas sur les graviers ; au fond le monument...

Monsieur le Maire, dépose une gerbe, accompagné de Mr Michel Delaplace, Maire honoraire. Nous saluons le monument ensemble, tout en formant comme un croissant de lune pour écouter le message du secrétaire d'Etat, chargé des anciens combattants et de la mémoire, lu par notre maire.

L'appel des soldats de notre commune morts pour la France, la minute de silence, puis l'hymne national.

Nous quittons les lieux, en empruntant la rue de Sailly, avant de rejoindre la mairie pour le vin d'honneur.











Photos T.L et P.C

MANIFESTATIONS 2016

Janvier 2016: Bourse Toutes Collections / ALVS

Février 2016 : Repas Tripes / Société de Chasse

Mai 2016 : Concours de pêche à la truite / APVS

Mai 2016: Loisirs Créatifs / ALVS

14 juillet 2016 : Fête Nationale

Septembre 2016 : Barbecue / Société de chasse

Septembre 2016 : Réderie / APVS

Octobre 2016 : Festi'Vaux

Novembre 2016 : Bourse aux Livres / ALVS

Décembre 2016 : Repas des Ainés



Pensez-v!

La bibliothèque d'Hamelet est ouverte tous les vendredis de 16h30 à 18h30.

Fermeture pendant les vacances scolaires Françoise Lesage, Brigitte Elie, Colette Vansteene, Marianne Troisvallet vous y

attendent.



IPNS

Vente de bois

La commune procédera à une vente de bois réservée aux habitants. Il est fait remarquer que ce bois peut être, pour partie mal placé et d'accès difficile. Les personnes intéressées sont priées de se faire inscrire, soit directement auprès de M. Philippe GOSSELIN, ou auprès de la secrétaire de mairie aux heures de permanences. Ceci avant le 17 Janvier 2016.



Can Stock Photo

Tous à la TNT en haute définition

Qui est concerné?

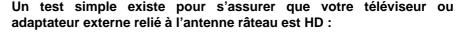
Cela dépend du mode de réception de la télévision :

- L'évolution de la norme de diffusion TNT concerne tous les foyers recevant la télévision par l'antenne râteau (individuelle ou collective). En France, plus d'un foyer sur deux est concerné.
- Les opérateurs câble et satellite effectueront le changement de norme de diffusion à la même période : les téléspectateurs qui reçoivent les programmes de télévision par le satellite ou le câble doivent donc contacter leur opérateur pour vérifier que leur décodeur est bien compatible HD.
- Les téléspectateurs recevant la télévision par l'ADSL ou la fibre optique ne sont pas concernés par le passage à la TNT HD le 5 avril 2016, leur équipement étant compatible HD. C'est également le cas des box qui disposent de tuners permettant une réception par l'antenne réseau.









- Vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD ». (norme MPEG-4)
- Vous visualisez le logo « ARTE HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins.



Un test de diagnostic pour savoir si son équipement est compatible TNT HD est disponible sur le site recevoirlatnt.fr ou auprès du centre d'appel 0970 818 818.